



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE GAILLON

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de l'entreprise SAS TEAM RESEAUX représentée par Monsieur HAYET Mathieu en date du 16 décembre 2024 pour le compte de ENEDIS,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de terrassement sur la voirie en route barrée sis rue de Gaillon à Pont-Audemer,

### ARRETE

Article 1 : L'entreprise SAS TEAM RESEAUX est autorisée à occuper le domaine public rue de Gaillon à Pont-Audemer, à compter du lundi 13 janvier 2025 et ce jusqu'au vendredi 17 janvier 2025, afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La circulation sera interdite rue de Gaillon à Pont-Audemer. La signalisation réglementaire ainsi que les déviations nécessaires seront mises en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons comme suit :

- Déviation de la rue de Gaillon par la D810, la D675 et la rue du 8 mai 1945.

L'entreprise SAS TEAM RESEAUX s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de circulation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, ENEDIS et l'entreprise SAS TEAM RESEAUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 6 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

